

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**
Jeudi 8 septembre 2016 à 14h30

➤ **Com.Exécutive de l'Union**
Lundi 26 septembre 2016 à 14h30 avec commissaires aux comptes

➤ **Bureau régional URI F.FO**
jeudi 29 sept 2016

➤ **Protection sociale**
- Conseil CPAM 94
29 septembre à 9h

➤ **C.C.N. FO**
29 & 30 septembre 2016 - Paris

➤ **Formation syndicale**
Inscriptions ouvertes pour la 3eme session **DECOUVERTE** de nov/dec2016 et **S'ORGANISER** du 12 au 16 dec2016 avec le site internet www.fo94.fr ou Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

➤ **CDAC 94**
19 juillet et 22 aout 2016

➤ **Journal FO VAINCRE94**
Notre journal 121-juin2016 est paru , exemplaires disponibles pour diffusion auprès des adhérents et salariés.
Prochaine parution sept/oct2016. Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

FO94, Courrier de l'Union
Juillet Aout 2016
Edité le 19 juillet 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94
Commission Paritaire
0320 S 07318
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

BONNES VACANCES...MAIS VIGILANCE. !

Ce début des vacances est frappé d'un attentat, sans précédent sur la promenade des anglais à Nice, avec 84 morts, geste d'un déséquilibré ou soldat terroriste. Dans un état de guerre contre le terrorisme quel qu'il soit, nul ne saurait dire que le risque zéro n'existe pas mais pour autant, l'état d'urgence décrété depuis le 13 nov2015 ne saurait remettre en cause l'Etat de droit, la liberté de revendiquer, la liberté de manifester, la liberté de s'organiser autour des syndicats pour défendre les droits des salariés, retraités et demandeurs d'emploi. Cet état d'urgence ne saurait devenir une règle permanente contre tout danger à l'encontre de la France et de ses ressortissants.

Les services publics régaliens, police , justice, ne peuvent plus subir des coupes sombres de leurs effectifs, les services publics doivent obtenir tous les moyens de rendre leur mission de service public aux usagers, comme les hôpitaux, les finances, les collectivités, l'éducation nationale....

Cela ne doit pas également nous faire oublier et occulter nos revendications, passées, présentes et à venir telles l'augmentation générale des salaires nécessaire à la croissance et à la création d'emplois, l'abrogation de la loi travail vraisemblablement votée définitivement en juillet....

Les Organisations syndicales ont convenu de poursuivre la mobilisation contre cette loi travail avec un rendez vous mi septembre, le 15 .

Dans ce temps, rechargeons nos accus, notre énergie, notre force syndicale car la détermination et la motivation demeurent contre cette casse du code du travail avec l'inversion de la hiérarchie des normes

LOI TRAVAIL : nos congés payés ne nous font pas oublier notre combat contre la loi Khomri



adressons notre bon souvenir de vacances à F HOLLANDE

Attentats à Nice : FO choquée et révoltée

La **confédération Force Ouvrière** est une nouvelle fois choquée et révoltée par le nouvel attentat et la tragédie qui frappent la population - des enfants, des femmes et des hommes - qui était rassemblée à Nice pour fêter le 14 juillet.

Elle veut faire connaître sa tristesse et sa compassion à l'intention des victimes, de leurs familles et de leurs proches.

Elle participe à la solidarité nationale qui s'exprime et veut encore saluer la mobilisation des services publics et de leurs agents.

Comme elle l'avait déjà exprimé à la suite des précédents attentats, la confédération générale du travail Force Ouvrière veut rappeler que les valeurs de la République - célébrée le 14 juillet - doivent résonner, toujours, de toute leurs forces : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité - Unité et indivisibilité.

Communiqué URIF FO : ASSEZ DE BARBARIE !

L'Union Régionale Ile-de-France Force Ouvrière ne peut que réagir avec effroi devant la tragédie qui s'est déroulée à Nice. Par définition, les syndicalistes ne peuvent que se ranger du côté de la paix et s'opposer à toutes formes de guerre, quelle qu'en soit la forme. Pour nous qui militons sans cesse pour l'égalité, la fraternité et le respect des libertés, des actes tels qu'ils se sont déroulés dans la soirée du 14 juillet soulèvent l'indignation !

Profondément affectés, les militants FO de la région parisienne saluent la mémoire des victimes et entendent témoigner leur solidarité aux familles touchées cruellement. Dès aujourd'hui, nous témoignons de notre solidarité à nos camarades de l'Union Départementale FO des Alpes Maritimes et exprimons notre indignation devant de tels actes.

Nous tenons également à souligner l'engagement des services publics dans l'assistance auprès des victimes et particulièrement des personnels hospitaliers, qui se sont spontanément mis à la disposition des services de secours, comme d'autres avant eux l'avaient fait à Paris en janvier et novembre 2015.

Plus que jamais, les libertés, la démocratie et la laïcité sont à défendre.

Paris, le 18 juillet 2016

TRESORERIE / COTISATIONS

En direction des syndicats, il est rappelé la nécessité de régler périodiquement les quotes parts de versements des cotisations, fédéral et interprofessionnel. Cette attitude syndicale responsable garantit une rentrée régulière de ressources à tous les niveaux, sans attendre la fin de l'exercice comptable en début d'année suivante.

De même, les inventaires non placés de matériel syndical sont à retourner à votre fédération pour les régulariser d'un avoir et réduire alors les dettes ; Pensez à en aviser l'union départementale.

Enfin la loi de 2008 contraint la transparence financière par la publication des comptes (internet, JO, ou Direccte) , après approbation par vos assemblées générales annuelles de syndicats, n'oubliez pas ce point de l'ordre du jour.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

Ennemi du dialogue social l'autoritarisme est aussi une marque d'impuissance, le 49.3 son outil constitutionnel antidémocratique.

La Commission Exécutive dénonce à la fois la méthode (arrogance et rigidité) et le fond du projet de loi.

Un projet multi-minoritaire qui porte atteinte à nombre de droits des salariés, que ce soit en matière de durée du travail, de salaires, du temps partiel, de travail de nuit, de licenciement ou de fragilisation du CDI notamment.

Face à ce que l'on peut qualifier d'imposture sociale, la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE appelle ses structures syndicales à maintenir la pression, pendant l'été, sous des formes diverses, dans la détermination et sans violence.

Elle entend également maintenir la pression, par un rendez-vous à la rentrée.

Votée à l'unanimité

Paris, le 7 juillet 2016

Communiqué : 49-3 bis répétita : UNE SORTIE VERS LE BAS !

En recourant une nouvelle fois au 49.3, arme constitutionnelle, le Premier Ministre et le Président de la République effectuent un passage en force final sur un projet de loi ultra minoritaire.

Pour Force Ouvrière cela constitue de nouveau un véritable déni de démocratie. Jusqu'au bout des propositions ont été faites pour une sortie par le haut, de tous, d'un conflit qui dure depuis 4 mois.

En lieu et place au débat, le Président de la République et le Premier Ministre, qui autrefois dans l'opposition fustigeaient le recours au 49.3, préfèrent aujourd'hui, en étant au pouvoir, l'autoritarisme et le passage en force.

L'autoritarisme est la face visible de l'impuissance.

Pour Force Ouvrière le combat contre ce projet de loi continue.

Paris le 5 juillet 2016



DECLARATION COMMUNE CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet.

Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers jours, notamment le 5 juillet, ont réunis plusieurs dizaines de milliers de participant-es.

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certain-es d'y participer. Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire.

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à adresser une **carte postale** au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée !

Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une **journée d'actions et d'initiatives** le **15 septembre** pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Elles se retrouveront pour faire le point le 31 août.

Paris, le 8 juillet 2016